



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
EDUCATIF LIBRE
SINGULIERS
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAIQUE UNITAIRE
Pluriel
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le :

11/05/18

Grève de la Fonction publique p 3 à 6

Brèves p 2
Pédagogie ? P 7 et 8
RIS p 8

Singuliers Pluriel
Les Unitaires SNUipp 47
169 bis av. J. Jaurès 47000 AGEN
☎05 53 68 01 92
📠06 81 64 77 50



Grève



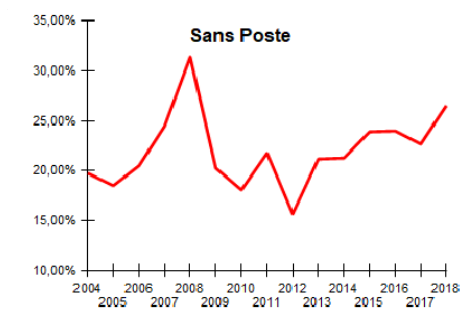
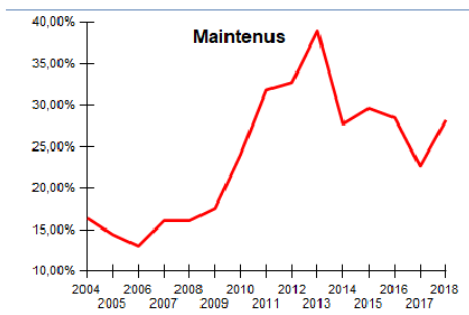
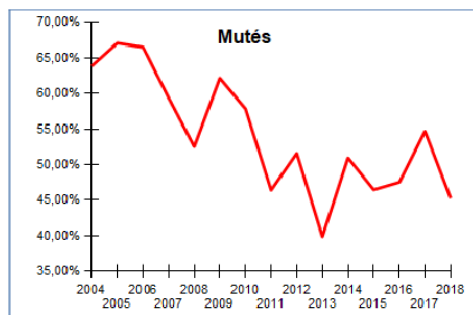
le 22 mai

**Pour préserver le statut de la Fonction publique,
pour une école et des services publics
qui répondent aux besoins**

Quelques chiffres du mouvement départemental 2018

De nouveau, les chiffres du mouvement départemental ne sont pas bons. Moins de la moitié des postulant·es obtiennent un de leurs vœux. Le nombre de collègues restant sans poste atteint un niveau rarement égalé.

	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
Participants	449		475		452		463		481		475	
Mutés	179	39,87%	242	50,95%	210	46,46%	220	47,52%	263	54,68%	215	45,26%
dont à TP	39	21,79%	35	14,46%	26	12,38%	21	9,55%	34	12,93%	23	10,70%
Maintenus	175	38,98%	132	27,79%	134	29,65%	132	28,51%	109	22,66%	134	28,21%
Sans Poste	95	21,16%	101	21,26%	108	23,89%	111	23,97%	109	22,66%	126	26,53%



- Le top ten des postes d'adjoint maternelle ou élémentaire s'établit ainsi :
- La commune qui voit le plus de « mouvement » est Villeneuve-sur-Lot : 22 changements d'affectation.
- La seconde phase du mouvement : Saisie des vœux du 07 au 12 juin. CAPD le 28 juin.

1	école élémentaire	Sembel	AGEN	70
2	école maternelle		LAVARDAC	63
3	école maternelle	Les Petits Ponts	AGEN	59
4	école élémentaire		BARBASTE	55
5	école élémentaire		LAYRAC	54
6	école élémentaire		MONCAUT	52
7	école maternelle	La Goulfie	AGEN	49
8	école élémentaire	Samazeuilh	CASTELJALOUX	46
9	école élémentaire	Ferdinand Buisson	LE PASSAGE	45
10	école élémentaire		ESTILLAC	43
10	école élémentaire		BRAX	43
10	école élémentaire	Brassens	BON-ENCONTRE	43

Temps partiels

En décembre dernier, l'IA avait de nouveau indiqué son intention de réduire le nombre de temps partiels « sur autorisation ».

Nous avons abordé cette question en cours de CAPD, d'autant que plusieurs collègues nous avaient saisis afin de contester le refus émis par l'IA.

Les demandes :

- 90 demandes de temps partiel de droit. Accordées, bien sûr, avec toutefois un refus de quotité de 50% annualisé.
- 73 demandes de temps partiel sur autorisation. Dont :
30 demandes entrant dans le cadre des critères définis par l'IA : 21 accordées. 9 en cours de traitement.

43 demandes dont les motifs ne sont pas acceptés a priori par l'IA :

3 accords, dont 2 suite aux saisines.

4 en cours de traitement.

36 refus...

Globalement, ce sont 10 « équivalents temps plein » que l'IA récupère par ses refus de temps partiels.

Informatique ministérielle

Les outils informatiques du ministère sont très souvent en panne ou défectueux en ce moment.

I-prof a fait disparaître les demandes d'accès à la classe exceptionnelle.

Le portail « SIAE » contenant soi-disant le compte-rendu des rendez-vous de carrière, mais qui n'affiche ... rien ...

Les applications Onde ou LSUN sont en maintenance régulièrement aux plus mauvais moments...

On nous annonce pour bientôt la disponibilité des fiches de paye via une application.

C'est une bonne idée pour les obtenir plus rapidement... à moins que ...



Dans ce numéro :

Brèves	P 2
Grève	P 2 à 6
Fonction publique	
Pédagogie ?	P 7
RIS	P 8

À l'appel de plusieurs organisations syndicales, associatives ou politiques des manifestations sont en cours d'organisation le samedi 26 mai.

Dans le texte d'appel, on peut lire : *Le gouvernement espère que les mobilisations sectorielles restent isolées et qu'il pourra les défaire les unes après les autres en tenant bon, en les laissant s'épuiser ou en les réprimant.*

C'est pour éviter cela que le SNUipp-FSU 47 prendra sa place dans ces manifestations.

Informations à suivre dès que possible sur <http://47.snuipp.fr/>

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av Jean Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

snu47@snuipp.fr

<http://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directeur de la Publication : Luc Mamin

CPPAP : n° 0320 S 07212

ISSN : n° 1243-7484

SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



Plus de 50 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2014

4 élu·es sur 7

en commission paritaire

6 élu·es sur 10

en comité technique

Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne. Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités

Affaiblissement du dialogue social, recours accru au contrat et donc développement de l'emploi précaire, salaires « au mérite », « externalisation » de missions, abandon de « missions de services publics », non reconnaissance du travail des agent·es et de leurs qualifications, dégradation du pouvoir d'achat, « *Plan de départs volontaires* », *prévision de 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans dont 70 000 à la Fonction publique territoriale, toujours un agent sur cinq non titulaires sans perspective... voilà le nouveau monde en marche d'Emmanuel Macron !*

Ce projet de « *transformation de l'Action publique* » prévue par le gouvernement est dangereux aussi bien pour les agent·es que pour les usager·es.

Il ne vise pas à améliorer la qualité des services ni à améliorer les conditions de travail des agent·es, mais il organise le moins d'État et d'action publique des collectivités territoriales.

Moins de services publics, c'est moins de droits pour toutes et tous car les services publics contribuent à l'égalité d'accès, sur l'ensemble du territoire, aux droits fondamentaux. C'est le contraire d'un projet de société solidaire.

Il remet en cause le statut général des fonctionnaires qui pourtant porte les principes et outils qui permettent toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services au besoin de la population et qui offre aussi les droits et garanties collectives nécessaires tant aux agent·es qu'aux usager·es.

Face aux enjeux économiques et sociaux, aux défis écologiques, aux besoins de solidarités, jamais la nécessité de faire du « sens commun » ne s'est faite autant sentir dans notre société. La Fonction publique reste une réponse pertinente pour la cohésion de notre société.

C'est pourquoi la FSU s'opposera à la remise en cause de notre modèle social. Ensemble, nous pouvons le défendre et le conforter en faisant gagner nos revendications !

Agents des services techniques, enseignants, infirmières, aide soignantes, policiers, pompiers, agents des services administratifs, magistrats, travailleurs sociaux... le 22 mai prochain, pour nos métiers, nos conditions de travail, la reconnaissance de notre travail, de nos qualifications et de nos rémunérations, pour promouvoir des services publics de qualité si utiles à la société soyons engagé·es et mobilisé·es !

Grève le 22 mai :

- Assemblée générale intersyndicale : 09 h 30, au Stadium à Agen
- Audience à la préfecture : 10 h 00
- Rassemblement : 10 h 30, place Armand Fallières (préfecture) à Agen
- Prises de parole : 10 h 45
- Départ de la manifestation : 11 h 00

Pour l'envoi de la déclaration d'intention de faire grève : Boycott ou envoi avant le jeudi 17 mai, minuit



Après la réforme libérale du code du travail qui affaiblit les protections des salariés du privé, le gouvernement s'attaque maintenant aux services publics et à leurs agent·es.

Il présente unilatéralement le statut des cheminots et celui des fonctionnaires comme un frein aux évolutions et un coût qui serait insupportable dédouanant ainsi la responsabilité de l'État qui a jusqu'ici largement sous-investi pour préserver la qualité des services aux publics. Ainsi, il prend le risque d'accentuer les inégalités.

Les projets austéritaires du gouvernement pour réformer la Fonction publique visent à réduire les possibilités d'actions de l'État et des collectivités territoriales et ne prennent pas en compte les besoins exprimés par les usagers.

Les conséquences sont prévisibles :

L'abandon au secteur privé de certaines missions actuellement assurées par les agents publics. Cela n'améliorera en rien les services aux usager·es et le coût sera tout aussi élevé pour eux voire plus puisqu'il s'agira de les rentabiliser. Mais bien sûr les actionnaires feront eux des bénéfices...

La mise en concurrence de services aujourd'hui assurés en partie par l'État et les collectivités : éducation, santé, transport... Ce qui n'offre aucune garantie d'amélioration des services au contraire puisqu'ils ne seront plus soutenus par l'État et ne seront plus tenus de répondre aux exigences de principes comme celui de l'égalité.

La réduction des moyens des services publics avec la suppression de 120 000 emplois dont 70 000 dans les collectivités territoriales sur les quatre prochaines années. C'est moins de services publics : horaires d'ouverture au public encore plus limités, nouvelles fermetures de services dans les zones rurales et dans les quartiers, nouvelles dégradations des conditions de travail des agents...

La réduction des protections des agents publics : recrutements de contractuels en lieu et place de fonctionnaires, c'est réduire les principes qui font la force de la Fonction publique pour les usager·es comme pour les agent·es : neutralité des agents publics, indépendance vis-à-vis des politiques, absence de corruption...

La Fonction publique est un investissement et non un coût pour la Nation !

Le Conseil d'analyse économique dans sa note de juillet 2017 écrit que : « *la part de l'emploi public dans l'emploi total n'y est pas systématiquement supérieure aux autres pays de l'OCDE* ».

Avec les organisations CFE-CGC, CFTC, CGT, FA fp, FO, Solidaires, UNSA et CFDT, la FSU appelle à une nouvelle journée de grève et de manifestations le 22 mai prochain pour :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires nécessaires
- un plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité
- la préservation du statut général des fonctionnaires
- l'amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous les agent·es
- l'ouverture de discussions pour répondre mieux aux besoins de la population et permettre aux agent·es de remplir correctement toutes les missions des services publics (formation, conditions de travail...)

La Fonction publique est un pilier du modèle social de notre pays qui joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale et contribue à plus de justice sociale.

Ensemble, préservons-la !



**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**

Sans attendre les conclusions de sa pseudo-concertation « Cap 2022 », le gouvernement lance une série de discussions avec les organisations syndicales sur le travail des agent·es avec un document d'orientation intitulé « *Refonder le contrat social avec les agent·es* ».

Mais les 9 fédérations de fonctionnaires l'ont averti : ce document « *trace une orientation, une méthode et un calendrier que nos organisations ne partagent pas. Elles considèrent que ce texte est donc de la seule responsabilité de votre Gouvernement* » !

Ce projet serait en effet lourd de conséquences s'il devait être mis en œuvre : révision des instances de dialogue social, recours accru aux contractuels, accompagnement « individualisé » comme le « salaire au mérite »...

Ce que nous voulons

Maintenir le statut général des fonctionnaires.

Le statut actuel de la Fonction publique permet toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services publics aux besoins de la population.

Le Statut constitue un cadre d'exercice des missions de service public, protecteur pour les fonctionnaires, les usager·es et les citoyen·nes.

Conforter la Fonction publique et le rôle des agent·es, il faut :

- une meilleure reconnaissance du travail et des qualifications des agent·es,
- l'abandon des projets de suppressions de postes programmées sur le quinquennat,
- des recrutements sur des emplois statutaires pour répondre aux besoins des services,
- organiser des pré-recrutements,
- mettre fin à la précarité (déjà plus de 800 000 agent·es aujourd'hui) et permettre la titularisation d'agent·es contractuels en ouvrant des concertations pour un nouveau plan de titularisation,
- développer la formation des personnels,
- travailler à l'attractivité de la Fonction publique et permettre les mobilités choisies

Peser sur la préparation du rendez-vous salarial prévu à la mi-juin, en exigeant :

- une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice,
- le rattrapage des pertes subies,
- des mesures générales pour toutes et tous les agent·es permettant une augmentation significative du pouvoir d'achat,
- l'abrogation de la journée de carence.

La FSU reste vigilante et intervient sur tous les sujets pour que les mesures prises respectent l'égalité professionnelle et la favorisent.

Maintenir et Conforter les missions de service public de l'État

Dans bien des domaines, seuls l'État, ses services et les collectivités territoriales sont à même d'assurer des services au public dans des conditions de neutralité, d'égalité de traitement et de protection des plus faibles (action sociale, travail, emploi, insertion, logement, éducation...).

Il ne peut être question de les désinvestir au profit de sous-traitants, du secteur marchand, ou de structures dépendantes de lobbying.

Pompiers Ecoles AGENT·ES D'ACCUEIL aide-soignant·es
Travailleurs sociaux Piscine Enseignant·es magistrat·es
Maternité Crèche État civil JARDINIER·ES
Contrôleuses des impôts Garderie Transports en commun
Hôpital Bibliothèque Policier·es Infirmières Urgences

Les neuf fédérations de fonctionnaires appellent à une nouvelle journée de grève pour défendre les missions de service public, les statuts et le pouvoir d'achat des personnels

Près d'un demi-million de personnes dans les rues le 22 mars pour défendre le service public, ses missions, les salaires, des emplois pérennes.

Mais aucun bougé du côté gouvernemental. Aussi, les neuf fédérations de fonctionnaires : la FSU, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FA-FP, FO et Solidaires, rejointes le 12 avril par la CFDT et le 16 par l'Unsa, appellent à une troisième journée d'action le 22 mai.

Elles réaffirment ne partager « ni l'orientation, ni la méthode, ni le calendrier proposés par le gouvernement » visant à « réduire le périmètre de l'action publique avec la perspective d'abandons voire de privatisation de missions ».

En cause notamment, les quatre chantiers qu'entend ouvrir le gouvernement autour d'un « nouveau contrat social avec les agents publics ». A noter que les fédérations de fonctionnaires prévoient d'ores et déjà un temps fort de mobilisation lors du rendez-vous salarial prévu à la mi-juin.

Visite de chantiers

Un dialogue social plus fluide et recentré sur les enjeux les plus importants

En déclarant « vouloir simplifier et déconcentrer les instances représentatives », le gouvernement fait peser une menace claire sur les instances paritaires et leur rôle essentiel dans la défense des conditions de travail et la transparence dans le déroulement de carrière des agents.

Dans l'Éducation nationale, on connaît l'importance des commissions administratives paritaires et des comités techniques et l'action prépondérante qu'y jouent les représentants du personnel.

Les Comités d'hygiène, sécurité et santé au travail (CHSCT) qui viennent à peine de faire leur apparition dans la Fonction publique sont-ils déjà condamnés ?

Une rémunération plus individualisée

Le gouvernement ne fait pas mystère de sa volonté d'individualiser les progressions de carrière et de salaire en les corrélant à un "mérite" érigé en valeur repère.

C'est faire peu de cas de nombreuses études qui ont démontré que c'était loin d'être un critère déterminant dans l'engagement des agents et l'efficacité du travail produit.

C'est de surcroît oublier la dimension collective des métiers de la Fonction publique et le cadre de missions d'intérêt général.

L'accompagnement individualisé et les mobilités

Pour la FSU, les transitions professionnelles et les mobilités, à l'intérieur de la Fonction publique comme vers le privé peuvent être améliorées.

Mais le contexte des suppressions de postes d'ores et déjà annoncées (120 000 au total sur le quinquennat) obère toute discussion sereine sur la question. Les possibilités de mobilité vers le privé seraient proposées uniquement dans les administrations qui se restructurent ou ferment des postes.

Un élargissement du recours au contrat pour donner davantage de souplesse au recrutement

Il s'agit là, ni plus ni moins, que la remise en cause de l'accès à la Fonction publique par concours et le recours accru aux contractuels et aux précaires qui sont déjà massivement utilisés dans la Fonction publique.

On constate depuis quelques années, y compris dans l'Éducation nationale, les difficultés liées au développement des contrats précaires fragilisant à la fois les personnes employées et les missions indispensables qu'elles assurent.

La FSU opposée au dynamitage du statut des fonctionnaires

Avant même le lancement de la concertation, la FSU avait demandé que la discussion porte sur d'autres sujets : plan de recrutements pré-recrutements, conditions de titularisation des agents précaires, mesures ambitieuses de formation initiale et continue, leviers pour favoriser une mobilité choisie, reconnaissance du travail et de l'engagement des agents.

Devant l'absence de réponses à ces demandes, les neuf organisations syndicales de fonctionnaires ont claqué la porte de la première rencontre avec Olivier Dusopt, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des comptes publics.

Mobilisation unitaire

Pour la FSU, « Cette nouvelle mobilisation est nécessaire, car nous sommes à un tournant dans la Fonction publique ».

Il s'agit de préserver le statut général des fonctionnaires, ainsi que les statuts particuliers et les régimes de retraite.

Les organisations syndicales revendiquent aussi « la création d'emplois statutaires » pour cesser le recours aux emplois précaires que ce soit dans l'éducation nationale, la santé ou encore les collectivités locales.

Elles défendent enfin le pouvoir d'achat des personnels, l'abrogation de la journée de carence et l'amélioration des déroulements de carrière.



Guide CP : le ministère ne veut voir qu'une tête !

Le SNUipp-FSU dénonce le caractère injonctif et partial du guide de 130 pages que vient de diffuser Jean-Michel Blanquer à l'attention des enseignantes et des enseignants de CP. L'acte d'enseigner ne peut se résumer à des recettes simplistes et on ne lutte pas contre l'échec scolaire en publiant des bréviaires.

En publiant en même temps que quatre circulaires de préconisations aux enseignants un guide de 130 pages pour enseigner au CP, le ministre de l'éducation enterre le concept d'école de la confiance dont il prétendait s'inspirer depuis la rentrée.

Car c'est bien une mise au pas des enseignant·es à laquelle il se livre avec des injonctions visent à encadrer de façon directive les pratiques et les méthodes choisies par les enseignants, en niant totalement leur professionnalité, leur réflexion sur leur métier, leur engagement et les actions qu'ils mènent chaque jour dans leur classe auprès de leurs élèves.

Des injonctions contradictoires avec les programmes

Les questions de réussite scolaire se posent avec acuité à toute la communauté éducative et en premier lieu au ministre, mais celui-ci fait le choix de se polariser sur des questions de « méthodes » en diffusant aujourd'hui un guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CP.

Quel est le statut de ce texte qui place délibérément les enseignants devant des injonctions contradictoires ?



À lire sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>

Des prescriptions rétrogrades

Donnant comme de coutume la priorité de l'information à la presse plutôt qu'aux enseignants, le ministre a déclaré dans les colonnes du Parisien proposer « les méthodes du XXI^e Siècle qui puisent au meilleur de la tradition et de la modernité ». Certaines des prescriptions rétrogrades du guide évoquent effectivement une école d'autrefois à l'efficacité fantasmée que la majorité des élèves quittaient à 12 ans. Quant à la modernité, la référence quasi-exclusive aux neurosciences censées apporter une validation objective aux méthodes qui marchent renvoie plutôt à l'ancien monde où existait une pensée officielle.

Une opération de com qui néglige les vrais leviers pour améliorer l'école

De nouveau dans cette opération de communication avant tout destinée à l'opinion publique, le ministre occulte de manière délibérée l'indispensable formation des enseignants et l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

Faire peser la responsabilité sur les enseignants et leurs méthodes lui permet en effet de ne pas aborder la question budgétaire et celle d'une école primaire sous-investie qui ne sera pas la priorité du gouvernement.

Nous dénonçons cette pratique inacceptable, nous appelons les enseignant·es à continuer d'inscrire leurs pratiques dans le cadre institutionnel prévu par la loi, c'est-à-dire appliquer les programmes en faisant usage de leur liberté pédagogique et en s'appuyant sur les travaux de toute la recherche.

Le ministre fait la leçon aux enseignant·es

Quatre notes de service viennent d'être publiées au B.O, l'une sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire, l'autre sur la lecture, une troisième sur l'enseignement du calcul et enfin une sur la résolution de problèmes.

Quatre notes qui ont pour ambition d'affirmer « l'enjeu majeur », s'il fallait le rappeler, que représentent « la maîtrise de la lecture, de la grammaire, du vocabulaire et du calcul ». Un mode injonctif et un contenu simpliste parfois désuet dont n'ont pas besoin les enseignants

Avec l'ambition de « construire le parcours d'un lecteur autonome »,

d'assurer « l'émancipation des élèves » par « la maîtrise de la langue française » ou encore de faire « du calcul un enjeu majeur de la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire », ces quatre notes paraphées par le ministre de l'Éducation nationale et qui viennent d'être publiées au B.O interrogent d'abord sur leur statut.

S'agit-il de simples recommandations ? Donnent-elles les grandes lignes d'une pédagogie officielle ?

Quelle place occupent-elles, deux ans après la parution des nouveaux programmes ?

Une circulaire pour quoi faire ?

Le statut peu clair de ces quatre notes a dans un premier temps amené le SNUipp-FSU à interroger le ministre. Il apparaît en effet que peu de place est faite à l'expertise professionnelle des enseignants pour concevoir et mener les séances d'apprentissages en fonction de la connaissance et des besoins de leur classe.

Une note qui va tout de même jusqu'à conseiller aux enseignants de « circuler dans les rangs des élèves lors des activités... »

(Suite page 8)

Pédagogie ?

(Suite de la page 7)

Déchiffrer, apprendre des leçons, numéroter

Il pourrait être tentant sans être trop caricatural de rassembler ces notes de service dans une seule formule « Lire, écrire, compter ».

Mais une fois encore chacun de ces domaines relève dans ces « recommandations » d'une approche quelque peu désuète ne prenant que trop peu en compte les travaux de la recherche.

Ainsi le ministre propose-t-il le retour d'une grammaire à la « grand-papa » avec un catalogue de notions et de listes de mots à apprendre par cœur en oubliant l'importance

du réinvestissement de ces notions dans des textes lus et dans les activités d'écriture et de création.

Si la « leçon de grammaire » est utile pour faire le point et expliciter un fait de langue, elle ne saurait suffire à l'apprentissage.

Enfin, il faut déplorer le silence sur le rôle de la production d'écrits, alors que le CNESCO, vient dans son rapport du 11 avril de rappeler la nécessité de faire davantage écrire les élèves.

Sur la lecture alors que le préambule de la note affirme l'ambition de former des « bons lecteurs actifs ayant le goût de la lecture » en leur donnant les ou-

tils pour « accéder au sens des textes et au plaisir que la lecture procure », les propositions renvoient, elles, à la fin du CP les premières activités de compréhension.

À l'inverse des programmes de 2016 qui rappelaient à juste titre qu'au « cycle 2, le sens et l'automatisation se construisent simultanément. »

Concernant les mathématiques, l'accent est mis sur le comptage-numérotage en maternelle, un apprentissage mécanique de la suite numérique qui ne permet pas à lui seul de construire le nombre et qui pour le coup vient en contradiction avec les programmes de 2015 de l'école maternelle.



CP et CE1 dédoublés :

Les premiers échos que nous recueillons montrent que ça coince souvent pour la répartition des classes.

Il faut dire que les restrictions quant aux temps partiels ou aux décharges de service ne facilitent pas vraiment les choses.

Nous avons besoin de pouvoir disposer d'une vision complète des difficultés rencontrées. N'hésitez pas à nous envoyer toutes les informations utiles.

Notre objectif étant de lever le plus vite possible le maximum des restrictions émises par l'IA.

Agenda des RIS :

AGEN	Jeudi 07 juin ; 17 h 00	Local du SNUipp-FSU47 ; AGEN
MARMANDE	Jeudi 14 juin ; 17 h 00	École élémentaire Herriot ; MARMANDE
NÉRAC	Mardi 05 juin ; 17 h 15	École élémentaire Curie ; NÉRAC
TONNEINS	Mardi 12 juin ; 17 h 15	Centre culturel ; TONNEINS
VILLENEUVE / LOT	Mardi 12 juin ; 17 h 00	École élémentaire Ferry ; VILLENEUVE / LOT

Rappel des prochaines CAPD :

Intégration dans la Hors-Classe	23 mai ; 09 h 00
Deuxième phase du mouvement	28 juin ; 09 h 00
Intégration dans la Classe exceptionnelle	03 juillet ; 09 h 00



Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

